

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 avril 2008**

CP 08/04-14

**ASSOCIATION SERVICE CIVIL D'AIDE AUX PERSONNES AGEES  
DIT GROUPE S.C.A.P.A.  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA  
RECONSTRUCTION DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT  
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES « LA BARBACANE »  
A LARRAZET**

—  
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de l'association Service Civil d'Aide aux Personnes Agées dit Groupe S.C.A.P.A., destinés à financer la reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) « La Barbacane » à Larrazet.

Le Groupe S.C.A.P.A. est gestionnaire de plusieurs établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, dont la résidence « La Barbacane » de 70 lits à Larrazet. Dès 2003, le Groupe S.C.A.P.A. a étudié un programme de travaux visant à améliorer le confort de vie et garantir la sécurité des résidents de l'E.H.P.A.D. « La Barbacane » à Larrazet. Cependant, face aux multiples contraintes de ce projet (coût d'investissement, intervention en site occupé, phasage des travaux, zone inondable, nature de la construction...), le Groupe S.C.A.P.A. a décidé d'abandonner ce site et de construire un nouvel établissement à Larrazet pour un coût global de 5 700 249 euros.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération repose sur un autofinancement de 178 930 euros et sur trois emprunts à échéances annuelles dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Emprunts contractés auprès de Dexia Crédit Local:

- Prêt PLS sur 30 ans.....2 500 000 €
- Taux d'intérêt: 4,63% indexé sur livret A

- Prêt complémentaire sur 25 ans.....250 000 €  
Taux d'intérêt fixe: 4,94%

Emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations:

- Prêt PHARE sur 40 ans.....2 771 319 €  
Taux d'intérêt: 4,30% indexé sur livret A

Le Groupe S.C.A.P.A. sollicite la garantie du Département à hauteur de 100% pour l'ensemble des prêts d'un montant global de 5 521 319 euros ; étant précisé que la commune de Larrazet, dotée de ressources modestes, a une capacité d'engagement limitée. Néanmoins, cette dernière fait l'apport d'un terrain viabilisé pour la réalisation de cette opération.

S'agissant d'un organisme d'intérêt général à caractère social, je vous propose que le Conseil Général accorde sa garantie à hauteur de 100% du montant des trois prêts soit 5 521 319 euros.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'association Service Civil d'Aide aux Personnes Agées (SCAPA), dans le cadre de la reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Barbacane » à Larrazet, la garantie du département à hauteur de 100 % pour trois prêts d'un montant global de 5 521 319 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Emprunts contractés auprès de Dexia Crédit Local:

- Prêt PLS sur 30 ans.....2 500 000 €  
Taux d'intérêt: 4,63% indexé sur livret A

- Prêt complémentaire sur 25 ans.....250 000 €  
Taux d'intérêt fixe: 4,94%

Emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations:

- Prêt PHARE sur 40 ans.....2 771 319 €  
Taux d'intérêt: 4,30% indexé sur livret A

- Précise que la commune de Larrazet, dotée de ressources modestes, a néanmoins fait l'apport d'un terrain viabilisé pour la réalisation de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,